

N° 66

PROCÈS-VERBAUX  
DE LA  
CHAMBRE DES COMMUNES  
DU CANADA

---

SÉANCE DU LUNDI 27 AVRIL 1959

---

*Deux heures et demie de l'après-midi*

PRIÈRE

M. Diefenbaker, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre,—Exemplaire des Notes concernant des questions relatives à l'Allemagne et à la conclusion d'un traité de paix avec ce pays, échangées les 2 mars et 24 avril 1959 entre le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques et le gouvernement canadien.

M. Starr, appuyé par M. Green, proposé,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage aux fins suivantes: relever le taux de rémunération de l'emploi assurable; augmenter les taux des contributions à verser pour le compte des personnes assurées et des employeurs; ajouter de nouvelles raisons permettant de prolonger les périodes d'admissibilité; établir une nouvelle table de taux de prestation, par suite de la nouvelle table de contribution; prescrire que les prestations maximums, à la rubrique "Durée des prestations", seront portées de trente-six fois à cinquante-deux fois le taux hebdomadaire de prestation; établir une nouvelle table de gains permisibles; et pourvoir à d'autres questions connexes.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Les avis de motions qui suivent sont appelés, reportés aux ordres inscrits au nom du Gouvernement et font l'objet d'un ordre d'examen dans la prochaine séance de la Chambre, suivant le paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement: